

## Direction interministérielle de la transformation publique

MINISTÈRE DE L' ACTION  
ET DES COMPTES PUBLICS

### **Décision du 16 décembre 2019 portant nomination du référent alerte de la direction interministérielle de la transformation publique**

Le délégué interministériel à la transformation publique,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 28 *bis*;

Vu le décret n° 2017-564 du 19 avril 2017 relatif aux procédures de recueil des signalements émis par les lanceurs d'alerte au sein des personnes morales de droit public ou de droit privé ou des administrations de l'État;

Vu le décret n° 2017-1584 du 20 novembre 2017 relatif à la direction interministérielle de la transformation publique et à la direction interministérielle du numérique et du système d'information et de communication de l'État;

Vu le décret du 27 novembre 2019 portant nomination du délégué interministériel à la transformation publique;

Vu l'arrêté du 24 juillet 2019 pris pour l'application, dans les ministères économiques et financiers, du décret n° 2017-564 du 19 avril 2017 relatif aux procédures de recueil des signalements émis par les lanceurs d'alerte au sein des personnes morales de droit public ou de droit privé ou des administrations de l'État,

Décide :

#### Article 1<sup>er</sup>

M. Christophe BAULINET, inspecteur général des finances, est nommé référent alerte pour la direction interministérielle de la transformation publique pour une durée de trois ans renouvelables à compter de la date de publication de la présente décision.

#### Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 16 décembre 2019.

*Le délégué interministériel  
à la transformation publique,*  
THIERRY LAMBERT